

## **Conseiller de coopération et d'action culturelle**

Le conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) est l'un des proches collaborateurs de l'ambassadeur. A ce titre, et en s'inscrivant dans les objectifs du plan d'action arrêtés par le chef du poste diplomatique, il est chargé de définir et de piloter sa stratégie dans les domaines de sa compétence : la coopération, la culture et l'aide au développement.

### **Les activités principales du conseiller de coopération et d'action culturelle sont :**

- le conseil à l'ambassadeur sur les questions relevant du domaine d'expertise du conseiller ;
- la définition et le pilotage de la stratégie de coopération dans le cadre du plan d'action de l'ambassadeur en liaison avec les partenaires locaux ainsi que les bailleurs de fonds multilatéraux et européens ;
- l'encadrement d'une équipe de spécialistes ;
- la direction de l'ensemble des services d'un établissement à autonomie financière (EAF) ;
- le pilotage du réseau de l'EAF et de ses antennes, des instituts de recherche ;
- la coordination des opérateurs du ministère et de ses partenaires (Alliances françaises notamment) et le suivi des établissements de l'agence de l'enseignement français à l'étranger ou des établissements scolaires conventionnés ou homologués ;
- la définition de la stratégie de communication, notamment en ce qui concerne l'évolution des outils numériques.

### **Il doit savoir :**

- piloter un réseau ;
- porter une vision pluridisciplinaire et innovante ;
- manager des équipes ;
- entretenir un réseau de contacts dans un contexte interculturel ;
- savoir travailler en réseau ;
- définir des priorités ;
- s'exprimer en public ;
- négocier ;
- conduire des projets ;
- diriger un établissement à autonomie financière ;

Et avoir le sens des relations humaines.

### **Accéder à ce type de poste nécessite :**

- une maîtrise de l'anglais et/ou de la langue du pays ;
- d'être titulaire d'un diplôme Bac+5 ;
- une expérience réussie de l'expatriation ;
- une expertise technique des secteurs de coopération.

## **D'avoir une bonne connaissance :**

- des questions européennes et multilatérales ;
- des techniques des secteurs de coopération ;
- des principaux acteurs de la coopération internationale ;
- en management ;
- des principes de la gestion budgétaire et des ressources humaines.

## **Nos agents témoignent**

- [Brigitte Proucelle est Conseillère culturelle et scientifique de l'ambassade de France au Canada](#)
- [Minh-Hà Pham est Conseillère pour la science et la technologie à l'Ambassade de France aux États-Unis](#)